

Rapport d'Orientation Budgétaire 2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SASSENAGE

Le 24 Février 2026

Préambule -----2

Partie 1 : La situation rétrospective 2025-----3

1.1 Maintien d'une qualité de service tout en maîtrisant le budget

1.2 Les changement qui ont marqué l'année 2025

Partie 2 : Le budget du CCAS-----5

2.1 La structure budgétaire CCAS

2.1.1 - Les Dépenses et les Recettes de fonctionnement

2.1.2 - Les dépenses de fonctionnement

2.1.3 - Les recettes de fonctionnement

2.2. Budget 2026 : les grands éléments de structuration

2.2.1 - Orientations et perspectives 2026

2.2.2 - Objectif d'un maintien du niveau de recettes

ANNEXE OBLIGATOIRE RELATIVE AUX RESSOURCES HUMAINES-----7

Préambule

Selon l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil d'Administration du CCAS est appelé à débattre des orientations budgétaires.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une première étape obligatoire du cycle budgétaire, il participe à l'information des élus et facilite les discussions sur les priorités et les évolutions des finances du CCAS, préalablement au vote du budget primitif.

Le projet de budget est soumis à un contexte national particulièrement difficile, marqué depuis un an par une instabilité politique et une situation financière particulièrement tendue. Après un marathon budgétaire de plus de 350 heures, le projet de loi de finances 2026 (PLF) a été adopté.

Alors qu'à l'échelle nationale, la situation sociale reste préoccupante notamment chez les jeunes et les plus modestes. En effet, si l'inflation ralentit et que certains indicateurs s'améliorent, de nombreux français continuent de faire face à des privations. 30 % des ménages disent avoir froid dans leur logement (14 % en 2020). 75 % des ménages ont restreint le chauffage pour maîtriser leurs factures, et près d'un tiers a rencontré des difficultés pour honorer ses factures d'énergie. (Source : Fondation pour le logement des défavorisés – « 30ème rapport sur le mal logement en France » – Septembre 2025)

La part des personnes âgées dans la population est en progression constante en France (10 % de personnes de plus de 75 ans en 2020) et notre territoire n'échappe pas à cette évolution démographique. Or, avec l'âge, les cercles relationnels s'effritent et, pour certains, disparaissent totalement : 750 000 personnes de plus de 60 ans sont considérées comme en état de « mort sociale », soit sans aucun contact extérieur ; et 9 millions ne sortent pas de chez elles quotidiennement (Source : Petits Frères des Pauvres – Baromètre « Solitude et Isolement quand on a plus de 60 ans en France en 2025 » – Septembre 2025)

La présentation de ce Rapport d'Orientation Budgétaire constitue l'occasion d'affirmer la poursuite des engagements du CCAS et dans ce contexte particulièrement difficile, d'être le reflet des efforts de solidarité et de lutte contre l'isolement que la ville de Sassenage met en œuvre en direction des habitants de son territoire.

❖ Partie 1 : La situation rétrospective 2025

1.1 - Maintien d'une qualité de service tout en maîtrisant le budget

Le soutien aux seniors est un axe fort de l'intervention du CCAS qui repose sur plusieurs piliers :

- Portage de repas : depuis le changement de prestataire de repas en septembre 2024, la qualité des repas s'est nettement améliorée cela s'est traduit par une augmentation des inscrits 47 en 2025 contre 38 en 2024 et un accroissement significatif des commandes repas, hausse d'environ 24% entre 2024 et 2025.

- Point Information Autonomie : lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement des personnes âgées et/ou en situation de handicap. En 2025, 120 personnes ont bénéficié d'un accompagnement et ou de renseignements. L'accueil de niveau 1 (renseignements des usagers et remise d'un dossier) reste important avec une centaine de passage enregistré à l'accueil.

- Accès à la mobilité : l'année 2025 confirme l'utilité de la navette sociale avec une activité de transport globalement stable (moyenne d'environ 21 transports par mois). L'analyse du profil des publics montre que la tranche d'âge 81 à 90 ans est la plus transportée, suivi de la tranche d'âge 91 à 100 ans. L'analyse des types de rendez-vous de l'année 2025 met en évidence une prédominance des courses, qui constituent le principal motif de déplacement chaque mois. Les rendez-vous médicaux restent ponctuels mais présents, tandis que les déplacements pour se rendre au CCAS/EVS et cimetière sont très minoritaires.

- Actions de prévention du vieillissement destinés à favoriser le bien-être et le maintien de l'autonomie par des activités physiques, intellectuelles et ludiques. Ces ateliers présentent une grande diversité et sont animés par des prestataires extérieurs : activité physique adaptée, « bien vivre sa retraite », sécurité routière, zoothérapie, art-thérapie et atelier mémoire (« chauffe-citron »).
Tout au long de l'année 45 personnes âgées ont pu en bénéficier.

La question de la lutte contre l'exclusion et la précarité reste très prégnante et se traduit par une forte mobilisation des services :

- Accompagnement de la lutte contre la précarité sociale : le nombre de dossiers présentés en commission d'aide sociale en 2025 est stable par rapport à 2024. Quant à la nature des aides demandées, la grande majorité portaient sur des demandes d'aides alimentaires (76), ces personnes ont bénéficié de la distribution alimentaire, 4 demandes concernaient les chèques d'accompagnement personnalisés (CAP) de 150 €, un seul CAP accordé, et 5 demandes concernaient le paiement de factures (électricité ...), une seule facture a été payée pour 300 €.

En 2025, comme en 2024, tous les dossiers présentés en commission d'aide facultative ont des restes à vivre négatif ou proche de zéro.

- Distribution alimentaire : en 2025, le nombre de foyers présents 72 (150 personnes) moins qu'en 2024 car il y a eu moins de changement de bénéficiaire au cours de l'année. S'agissant de la typologie des bénéficiaires on note une parité entre les hommes et les femmes, une part importante de personnes de 26 à 64 ans (45%) et des foyers majoritairement composés de personnes seules sans enfants 47%.

- Aide aux vacances : pour favoriser l'accueil des sassenageois dans les centres de loisirs municipaux (jeunesse, enfance et multisports) avec ou sans hébergement, une aide aux vacances calculée en fonction du quotient familial est octroyée aux familles. 29 enfants ont bénéficié de ce dispositif l'été dernier pour 320 jours et 15 enfants en hiver pour 80 jours.

- Domiciliation : mission obligatoire des CCAS appelée aussi élection de domicile qui permet au public dépourvu d'un domicile stable notamment les sans-abris, d'avoir un justificatif de domicile, une adresse pour recevoir du courrier et d'accéder à des droits. 36 domiciliations en 2025 contre 25 en 2024 avec une majorité de femmes et d'hommes seuls.

L'accès à un logement social reste une préoccupation majeure pour la plupart de nos concitoyens. Sassenage propose un accueil de niveau 3 et à ce titre a traité 2 209 demandes de logement avec Sassenage en 1^{er} choix de commune dont 254 sont des demandeurs habitants sassenage. Et seuls 60 dossiers ont pu être positionnés sur des offres de logements. Le nombre d'appels téléphoniques, d'entretiens personnalisés 2025 (suivi, conseil, instruction) qui ont été assurés est stable par rapport à l'année précédente.

Pour améliorer l'accès aux soins et à la prévention l'action du CCAS se décline de plusieurs manières. Le déploiement d'une mutuelle communale, pour faciliter l'accès à une complémentarité santé au plus grand nombre. Dans le cadre d'un appel à projets, la mutuelle Just a été retenue au 1^{er} trimestre 2024. Après une année de mise en place, 136 personnes ont adhéré avec une part importante de la tranche d'âge des personnes de 70 ans à 100 ans et des permanences remplies à 85, 6 %. Cette nouvelle offre répond à un vrai besoin de la population senior.

Des actions de prévention sont proposées tout au long de l'année par la ville forum de la santé en avril, par le CCAS : journée contre la douleur en octobre, sessions de prévention contre le cancer organisées en novembre en partenariat avec la CPTS et la CPAM lors desquelles des rendez-vous pour des mammographies ont été proposés.

L'animation sociale locale est plus que jamais le meilleur rempart pour lutter contre l'isolement, favoriser le développement de liens sociaux et la cohésion sociale du territoire. A ce titre, l'Espace de vie sociale joue un rôle stratégique dans l'inclusion sociale et la prise de responsabilité des habitants dans le fonctionnement de ses activités. L'essor de la participation des publics aux activités et temps forts de l'EVS est particulièrement significatif, avec une augmentation du nombre d'adhérents 24 % entre 2024/2025 (de 85 à 106).

1.2 - Les changements qui ont marqué l'année 2025

Renforcer l'identité et la visibilité du CCAS différentes initiatives ont été lancées avec le soutien du service communication de la ville, notamment une campagne de notoriété visant à faire connaître l'étendue des missions CCAS/EVS. La newsletter du CCAS est devenue un outil à part entière dans cette campagne avec des thèmes phares répartis dans la courant de l'année comme l'aide à la parentalité et l'autonomie des seniors. L'impact à mi-parcours s'est fait ressentir dans la connaissance de nos actions par un public plus étendu ainsi qu'une croissance des demandes d'accompagnement social et d'inscriptions aux activités de l'EVS.

Nouveaux partenariats en 2025, une convention avec la CPAM a été mise en place, afin d'aider des usagers en difficultés dans leurs démarches mais nous constatons peu de demandes. A l'inverse, le partenariat avec la MRSI (Maison Ressource Santé en Isère) s'est particulièrement développé et a contribué à l'amélioration des parcours de santé, notamment ceux d'un grand complexe.

Le renouvellement du Projet Social 2026-2030 : dès le 1^{er} trimestre 2025, l'écriture du nouveau projet social a été amorcée avec une phase de diagnostic comprenant l'élaboration d'un portrait du territoire et un diagnostic partagé. Une démarche participative a été mise en place ; avec d'une part, la constitution de groupes de travail composés de représentants des différents services de la ville (directrice générale des services, petite enfance, enfance, jeunesse, communication, citoyenneté, médiathèque, ludothèque, espaces verts, police municipale), des agents du CCAS et des bénévoles de l'Espace de Vie Sociale ; et d'autre part, courant juin par la collecte de la parole des habitants sur la base de questionnaires.

Cette méthode croisée avec les orientations politique fixées par la municipalité de Sassenage (lutter contre l'isolement des personnes âgées et promouvoir le lien social, favoriser les interactions sociales et intergénérationnelles, collaborer étroitement avec toutes les associations qui soutiennent les seniors et les personnes vulnérables, soutenir et accompagner les personnes et les familles en situation de précarité) et du cadre réglementaire fixé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère (gouvernance participative, ouverture à tous les publics et soutien à la parentalité notamment avec la ludothèque et le LAEP), a permis d'identifier collectivement, **trois axes structurants** :

- Axe 1 : Favoriser les interactions sociales et intergénérationnelles
- Axe 2 : La démarche « d'aller vers » comme pilier central du Projet Social
- Axe 3 : Collaborer étroitement avec les acteurs du territoire Sassenageois

❖ Partie 2 : Le budget du CCAS

2.1. La structure budgétaire du CCAS

2.1.1 - Les Dépenses et les Recettes de fonctionnement

	2023	2024	2025
Dépenses de fonctionnement	590 435,70 €	661 580,21 €	706 187,55€
Recettes de fonctionnement	591 497,20 €	668 628,39 €	702 138,62€

2.1.2 - Les dépenses de fonctionnement

Chapitres réalisés	2023	2024	2025
011 Charges à caractère général	207 624,81€	169 601,52€	258 012,66€
012 Charges de personnel	365 554,05 €	462 798,79€	427 110,44€
65 Autres charges de gestion courante	.	9 888,56€	10 539,62€
<i>Sous total</i>	<i>582 585,79 €</i>	<i>642 288,87€</i>	<i>695 566,72€</i>
042 Opération ordre de transfert entre sections	7 849.91 €	19 291,34€	8 182,23€
67 Titres annules			2 342,6€
TOTAL	590 435.70 €	661 580,21€	706 187,55€

Les dépenses se répartissent en deux groupes principaux à caractère général (37%) et personnel (60%).

2.1.3 - Les recettes de fonctionnement

Chap/Thèmes	2023	2024	2025
Résultat fonctionnement reporté (hors calcul du résultat de l'exercice)			100 775,52 €
Atténuation de charges	3 974,76 €	6 874,48 €	7127,12 €
Portage repas	98 963,60 €	83 654,65€	120 832,60€
Dotations et participations : CAF		39 012,44 €	28 059,90 €
Département		8 090,00 €	15 372,00 €
Autres produits de gestion courante : Subvention ville	435 000,00 €	520 000,00 €	520 000,00 €
Adhésions/Dons	2 756,84 €	110,63 €	1 762,96 €
Produits exceptionnelles		10 198,06 €	
Total	591 498,03 €	668 628,39 €	702 138,62 €

Stabilité de la subvention ville depuis plusieurs années, malgré un contexte budgétaire tendu ce qui tend à démontrer l'engagement la ville dans l'action sociale de son territoire.

Résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 :	- 4 048,93 €
Excédent antérieur reporté :	100 775,52 €
Excédent de fonctionnement cumulé :	96 726,59 €

2.2. Budget 2026 : les grands éléments de structuration

Les perspectives attendues pour l'exercice 2026 sont la participation du C.C.A.S. à l'effort réalisé par le budget de la ville dans la maîtrise de ses dépenses tout en répondant aux enjeux de la politique sociale que souhaite mener le CCAS.

Il s'agit de préserver la solidarité auprès des personnes les plus précaires et le soutien aux plus isolés par le maintien des dispositifs, la qualité de l'accompagnement des usagers tout en maîtrisant la masse salariale.

Malgré la stabilité des recettes grâce au soutien de la ville de Sassenage, il convient de poursuivre les démarches prospectives pour trouver de nouvelles sources de financements afin de garantir le développement de projets innovants.

Enfin, au niveau organisationnel la modernisation des services et la professionnalisation des pratiques restent des axes prioritaires pour les rendre plus efficaces et répondre aux enjeux identifiés.

2.2.1- Orientations et perspectives 2026

Une année riche pour l'espace de vie sociale EVS qui sera marquée par le lancement des nouvelles orientations du projet social 2026-2030. L'année 2026 sera ainsi consacrée à la mise en place d'un accueil plus convivial et le développement des visites des personnes inscrites au téléphonage afin de renforcer les liens sociaux et lutter contre l'isolement des personnes âgées. L'appui à la parentalité reste au cœur du projet par un renforcement de la collaboration avec la ludothèque et l'expérimentation des sorties familles. En 2026, l'appui aux démarches administratives est renforcé par l'expérimentation d'ateliers numériques pour rendre l'accès aux droits effectif pour tous. La participation des habitants est un marqueur fort de ce nouveau projet social, pour accompagner cette implication le soutien de nos bénévoles sera mieux pris en compte (temps d'échange, formation.)

Portage de repas : en 2024, la dépense annuelle était de 79 025,33 € avec une recette de 74 996,30 € alors qu'en 2025 la dépense annuelle était de 126 589,49 € et la recette de 100 879, 80 € soit une augmentation en une année de la contribution du CCAS de +60 % (4029 € à 25 709 €). Les tarifs des bénéficiaires n'ont pas été ajustés en fonction de l'évolution des coûts du marché du prestataire et de l'inflation. Une analyse plus approfondie sera réalisée pour contenir le glissement de cette dépense.

Engager la dématérialisation des dispositifs d'action sociale pour améliorer leur efficacité (gain de temps, meilleure traçabilité de l'historique et sécurité renforcée des données personnelles) et des demandes de subventions à l'instar des modalités mises en place par la ville pour les dossiers des subventions aux associations.

Lancement de la démarche de l'analyse des besoins sociaux : il s'agit d'une obligation légale à réaliser au moins une fois dans le cadre d'un mandat, c'est un outil stratégique pour orienter la politique sociale municipale. Pour mener ces travaux, un partenariat sera engagé avec l'UGA (Université Grenoble Alpes) afin de bénéficier de l'appui d'un étudiant stagiaire en Master Sciences Sociales.

2.2.2 - Objectif d'un maintien du niveau des recettes

L'objectif est double, il vise à sanctuariser le niveau de recettes actuelle (Caisse d'Allocations Familiales Département (conférence des financeurs), Commune de Sassenage) mais aussi à trouver de nouveaux financements et diversifier les sources de financement (Grenoble Alpes Métropoles, CPAM...)

A titre d'illustration, un nouveau dossier de financement a été déposé à la CAF 38 afin de financer les sorties familiales (nouvelle action)

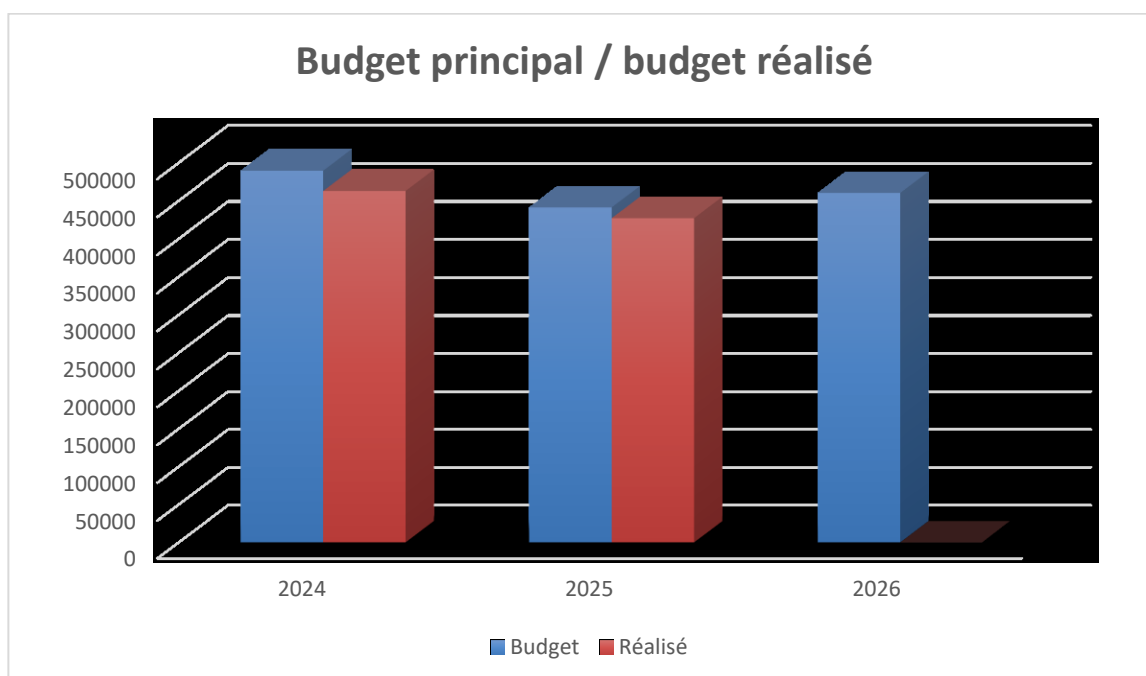
ANNEXE OBLIGATOIRE RELATIVE AUX RESSOURCES HUMAINES

I. Evolution et structure des dépenses de personnel

1) *Dépenses de personnel*

SUJETS	REALISE 2024	REALISE 2025	BP 2026
Rémunération non titulaires	106 137, 91 €	101 205,88 €	88 420 €
Rémunération titulaire	210 099,89 €	186 284,68 €	217 388 €
NBI	618,32 €	474.48 €	590 €
SFT	801,18 €	534.84 €	60 €
Cotisations sociales	136 554,84 €	130 947,90 €	145 090 €
Versements transport	5 405 €	4 943 €	5 180 €
Versement œuvres sociales	1 742,85 €	1482,46 €	1 510 €
Médecine du travail	1 438,80 €	1 237,32 €	2 000 €
TOTAL	462 798,79 €	427 110,56 €	460 238 €

2) *Evolution des dépenses de personnel*



L'évolution des dépenses de personnel s'explique principalement par des facteurs réglementaires et statutaires, tels que l'évolution des cotisations patronales et le déroulement de carrière des agents (glissement vieillesse-technicité – GVT), ainsi que par des ajustements organisationnels nécessaires au maintien du service public.

Ces évolutions sont intégrées de manière prudente dans les prévisions budgétaires, en tenant compte de la structure des effectifs du CCAS.

3) Facteurs d'évolution de la masse salariale 2026

	2026
Avancement d'échelon / grade	1 156,64 €
Promotion interne	5 973 €
PRESANTIS (médecin du travail)	2 000 €
FNC	2 200 €
CTI (SEGUR)	2894.52

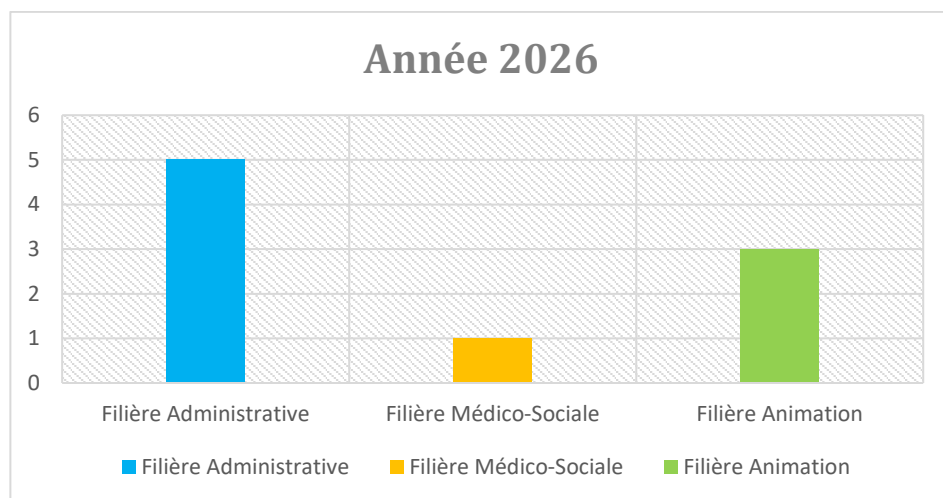
II. Présentation des effectifs du CCAS au 1^{er} janvier 2026

1) Effectifs par statut

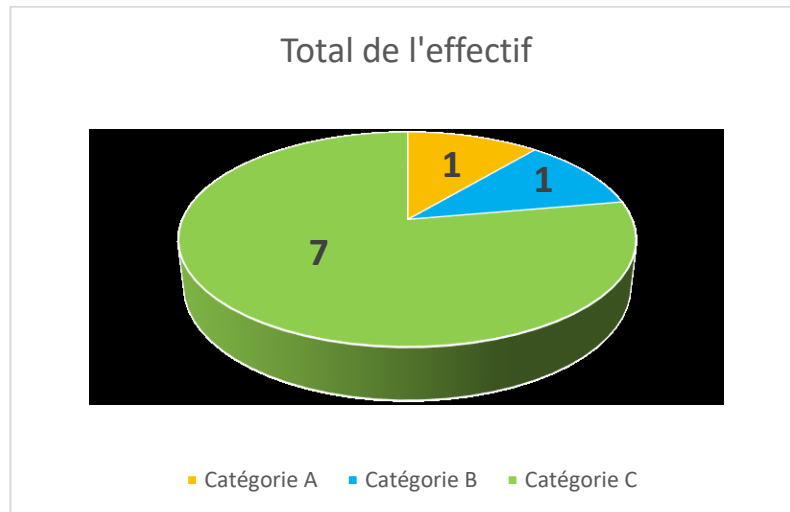
	1 ^{er} janvier 2025	1 ^{er} janvier 2026
Titulaires	5	6
Non titulaires	4	3
TOTAL	9	9

Les chiffres donnés concernent des agents sur poste permanent et en nombre d'agents (pas en équivalent temps plein). A noter, une stabilité des équipes, l'évolution de l'effectif entre titulaires et contractuels fait suite à la réintégration d'un agent titulaire.

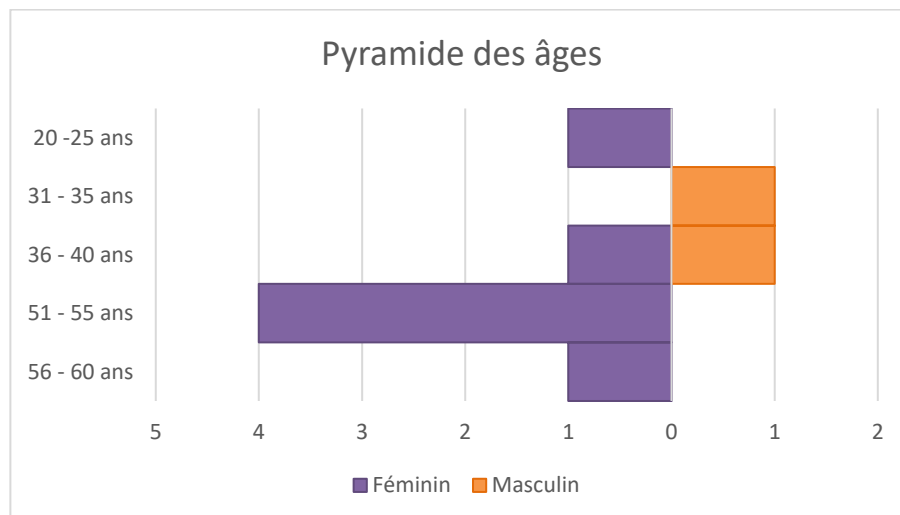
2) Répartition par filière



3) Répartition par catégorie



4) Répartition par âge



5) Equivalents temps plein rémunérés (ETPT)

	31/12/2024	31/12/2025
Tous statuts	9,8	9

6) La formation professionnelle des agents

- Formations réalisées par le CNFPT :
 - 5 agents formés, représentant un total de 49 heures de formation.
- Formations internes prévues dans le cadre du plan de formation de la collectivité :
 - 3 agents formés, pour un total de 42 heures de formation.

Le développement de l'accès à la formation reste un axe de progrès essentiel afin d'accompagner l'évolution des pratiques.

III. Le dialogue social et les instances représentatives

Dans le cadre de la réforme du dialogue social opérée par l'ordonnance du 17 février 2021, les instances de représentation du personnel dans la fonction publique territoriale ont été restructurées avec la création des Comités sociaux territoriaux (CST) et des Formations spécialisées en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (F3SCT).

Le CST constitue désormais l'instance principale de concertation sur les questions relatives à l'organisation et au fonctionnement des services publics, à la gestion des effectifs et des compétences, ainsi qu'à la qualité de vie au travail. La F3SCT, rattachée au CST, est quant à elle spécialisée dans les problématiques de santé, de sécurité et des conditions de travail, renforçant ainsi le traitement de ces enjeux essentiels.

Au cours de l'année, trois réunions de la Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail (F3SCT) ont été tenues, mettant l'accent sur les enjeux liés à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

Par ailleurs, sept réunions du Comité social territorial (CST) ont été organisées, permettant de traiter des questions stratégiques relatives à la gestion des ressources humaines, au fonctionnement des services et à la qualité de vie au travail.